

Le Petit Sempesserrois



Bulletin municipal N°29 – Janvier 2024



SOMMAIRE

Etat civil 2023	3
Le mot du maire	4
Notre mairie et son conseil municipal	6
8ème Journée citoyenne	7
Cérémonie du 11 Novembre	10
La mise en sécurisation de l'entrée de l'école et de la RD284	11
Le lavoir se couvre	17
Un nouveau toit pour la grange	17
Lancement du plan adressage	18
Retour sur les festivités 2023	19
Nos associations et leurs calendriers 2024	23
J7	27
Vagabondage en Amérique du Sud	27
Quelques nouvelles de l'USS	28
Les commerçants et artisans	30
Infos pratiques	31
Publicité	39

ETAT CIVIL 2023

NAISSANCE

Pas de naissance en 2023.

MARIAGE

13.05.2023 Sonia CROCHET & Christophe DELPUECH

Nous leur adressons tous nos vœux de bonheur.

DECES

10.01.2023 FOURCADE Lucien

08.03.2023 ROTTIER Claude

09.04.2023 GROUSSOLLES Francis

15.06.2023 FRAYSSINE veuve FAVE Lidia

01.07.2023 BAERT Jacqueline

18.10.2023 DELPUECH Alain

13.11.2023 SIGNETTI Auguste

21.12.2023 GOBBATO Antoine

Nous présentons nos sincères condoléances à leur famille.

NOUVEAUX ARRIVANTS

FAYET Thierry et UTEBO Christelle « A la Planèse »

M. et Mme CIRON Nicolas « Petit Bidot »

ROUQUET Bruno et DESMONS Nathalie « Lilas de Bidot »

BERCY Michel et BAILLEAU Céline - 4 rte de Saint Pierre de Lasserre

BOCCHI Mike et LARROUX Amélie et 5 chemin de cassé "Ravine du Hound"

Nous leur souhaitons la bienvenue.



LE MOT DU MAIRE

Mes très chers concitoyens,

Nous voici donc en milieu de notre mandat et prochainement dix ans que j'ai l'honneur d'être votre premier magistrat. De nombreux travaux sur notre commune ont été réalisés certains prévus comme nous nous étions engagés et d'autres enfin aboutis, comme la nouvelle toiture de la grange en annexe de la salle des fêtes et la (re)construction du lavoir. La mise en sécurisation de la route départementale et de l'accès à l'école ainsi que l'environnement paysagé et patrimonial de ces travaux sont de belle facture et réalisés pour plusieurs années. Ces investissements et projet d'avenir demandent de bonnes réflexions tant les normes et réglementation évoluent rapidement. Enfin, suite au réajustement de l'assiette fiscale, nous avons poursuivi notre volonté de maîtriser celle-ci sans augmentation des impôts directs. Si dans vos foyers la taxe d'habitation est maintenant supprimée, cette baisse étant la bienvenue, il n'en est pas de même pour le foncier et la pérennité des contributions auprès des communes rurales.

La journée citoyenne a été une nouvelle réussite. Malgré toute la bonne volonté de nombreux administrés force est de constater que certains objectifs devront mériter une coupe budgétaire plus importante pour ne pas décourager la quarantaine de participants annuels et ainsi offrir plus rapidement l'accès à notre patrimoine pour en faire des lieux attrayants pour tous. La réouverture du chemin de ronde en est l'exemple et n'en est plus très loin. Un aménagement par des engins de terrassement du CR n°36 devrait faciliter sa circulation et sécuriser celle-ci notamment pour nos enfants scolarisés. Le lavoir en est l'exemple. Quoiqu'il en soit cette journée est une réelle réussite pour toutes les générations qui s'y retrouvent et partagent ensuite un bon moment de convivialité.

L'aire de dépôts des ordures ménagères et l'aire de compostage sont fonctionnelles et même si le nombre de containers a été augmenté, ainsi que la mise en place d'un dépôt « vêtements », force est de constater que le tri n'en est qu'à ces débuts pour certains ! Régulièrement des emballages encombrant encore les bacs marrons...Un effort est souhaitable. Une nouvelle signalétique a été posée. Respectez ces consignes. Il en va de même pour le cimetière, il est maintenant équipé de deux containers et un palox. Ceux-ci sont vidés régulièrement avec la disponibilité d'un conseiller et du personnel communal. Le tri est très important et détermine le coût de la TEOM (taxe d'enlèvement d'ordures ménagères) qui inexorablement augmentera de façon très conséquente d'ici à 2025. Le SIDEL est en train de mettre en place la tarification incitative associée à la modernisation de la collecte par des équipements semi-enterrés. Une partie de la TEOM encouragera les utilisateurs à réduire leurs déchets. Les efforts doivent être entrepris dès à présent pour limiter ce coût. La TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) sera quasiment doublée pour les déchets enfouis. Sur six points d'apport volontaire, seul trois vont subsister mais avec les trois containers : tri, verre et tout-venant. Le but est de changer structurellement nos pratiques et nos comportements. Y compris l'utilisation de nos déchèteries...

L'école inter-communale avec quelque cinquante élèves est maintenant connectée à la fibre. Ainsi pour permettre l'utilisation la plus confortable et opérationnelle possible un déploiement wifi sécurisé a été réalisé dans tous les bâtiments. Son budget est en continuel augmentation. L'entrée de la piscine de Golfech est devenue payante et le transport atteint des montants considérables. Aussi la gratuité de l'accès à celle-ci et de la garderie ne pourra pas perdurer. En tant que Président du syndicat de gestion, je demanderai lors du prochain conseil de mettre en place une participation des parents sur ces deux points dès le vote du budget 2024 de l'école.

Associativement la commune se porte bien : le basket est à nouveau champion d'Armagnac Bigorre. Seul bémol, il n'y a plus d'éducateur fédéral pour les jeunes actuellement. Les nombreux repas et autres activités organisés dans l'année sont appréciés par leurs adhérents mais aussi des habitants des communes voisines et des touristes. Alors n'hésitez plus, venez les soutenir et les rejoindre tout comme les membres de l'activité « PILATES » (méthode douce de renforcement des muscles) qui ont adhéré à l'ASL qui compte dorénavant 120 licenciés !

Je renouvelle mon appel au sujet des deux associations en sommeil que sont le « Foyer Municipal » et « Les Crèches » qui restent ouvertes à toutes candidatures. La municipalité soutiendra bien évidemment ces redémarrages comme elle l'a fait pour le basket.

De nombreux Sempesserrois ont tenu à commémorer l'Armistice de 1918. Les élèves de notre école ont brillamment interprété la « Marseillaise ». Quelques 70 personnes se sont retrouvées, à l'issue du vin d'honneur, pour un repas républicain organisé par la mairie avec la logistique, cette fois-ci, de l'association de la pétanque. Nos anciens combattants d'Afrique du Nord, invités de la commune, ont fort apprécié ce banquet de qualité.

La mémoire de nos aïeux et de nos disparus récents m'est sensible. Je partage, sincèrement, avec vos familles ces moments de tristesse pour celles qui ont perdu un proche en cette année écoulée.

Enfin, j'espère que nos problèmes de téléphonie et d'internet sont derrière nous. Depuis les évènements climatiques de juin plusieurs pannes ont affecté les télécommunications sur l'ouest et le nord de la commune. Après avoir saisi les parlementaires, la presse aussi, les réparations s'étaient activées. Plusieurs accrochages du câble sur la voie romaine étaient signalés et en novembre une douzaine de foyers étaient encore sans internet. J'ai pu m'entretenir, au Ministère de l'Intérieur, de ces dysfonctionnements avec Mme. la Ministre des Collectivités et Territoires ruraux en novembre dernier. La fibre se déploie dans le bourg. Ailleurs, nous sommes opposés à l'implantation de nombreux nouveaux poteaux alors que d'autres solutions sont possibles. Les négociations sont en cours. Prochainement vous serez aussi consultés pour la mise en œuvre de l'adressage sur l'ensemble du territoire de la commune. Le bourg est déjà réalisé.

Sur celles-ci, j'y reviendrai, lors de la présentation des vœux, ainsi que le bilan de nos actions en 2023 et nos objectifs et prochains projets.

Je vous propose de nous retrouver le samedi 06 janvier 2024 à 18h30 à la salle des fêtes, et entretemps vous présente mes vœux les meilleurs pour l'an nouveau. Que 2024 vous conserve la santé et nous permet de se rencontrer à nouveau lors de moments festifs comme nous le proposent souvent nos associations. Portez-vous bien.

Philippe BLANCQUART,
Maire de Sempesserre,

*Très bonne année
à tous,
Philippe Blancquart*

NOTRE MAIRIE



Maire : Mr Philippe BLANCQUART

Secrétaire : Mme Ginette CAHUZAC

☎ 05 62 68 81 90

📍 1 place Seigneur de Monlezun 32700 SEMPESSERRE

Courriel : secretaire@sempesserre.fr

Ouverture le mardi de 9 h00 à 12 h00 et le jeudi de 14 h00 à 17 h00

Sites Internet Utiles pour les usagers (particuliers, professionnels, associations)

<https://www.service-public.fr/>

<http://www.gers.gouv.fr/>

ET SON CONSEIL MUNICIPAL

1^{er} Adjoint : Frédéric GARDEIL

2nd Adjoint : Christelle DESBUISSON

Conseillers municipaux :

Isabelle DESPRAT, Laurent GOBBATO, Patrice GRISO, Marie-André HIROZ, Yannick LABADIE,
Natacha POTEL et Francis VERGNES

8^{ème} JOURNEE CITOYENNE

Le 3 juin dernier, une quarantaine de Sempesserrois de tout âge, ont participé à cette journée de travaux collectifs dans le bourg destinés à préserver et embellir notre commune.

Poursuivant le labeur de 2022, plusieurs équipes se sont affairées à différentes missions dans le village



Accueil café pour débiter cette journée



Taille des haies et entretien des massifs



Ménage et travaux d'entretien aux abords de la chapelle de Las Martres



Durant cette matinée, boissons et collations ont été apportés par les petites mains





Le presbytère a été désencombré



Le lavoir a été lasuré



La place devant la salle des fêtes a retrouvé son éclat



Le terrain de pétanque a également été nettoyé et un escalier a été mis au jour



Une nouvelle section du mur du chemin des rondes a été rebâtie



Des mobiliers urbains ont été posés, remplacés, nettoyés



Un apéritif suivi d'un repas est venu clore ce moment de convivialité, de partage et d'effort collectif.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

La mémoire et le respect de nos anciens,
toujours dans nos esprits...

Vendredi 11 novembre 2023, à 11h00, la célébration de la commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918 a rassemblé une bonne centaine de personnes au monument aux Morts de la commune de Sempesserre. La population était accueillie par le maire Philippe BLANCQUART qui fit la lecture du message ministériel.

Cette cérémonie se déroula en présence des parents et des enfants de l'école publique intercommunale Germaine Ducassé. Ces derniers, préparés par leur enseignante, madame LOEW PASQUET, ont interprété de très belle manière la « Marseillaise ».

Après ces moments d'émotion et de recueillement, toute la population présente était invitée à partager le vin d'honneur. En mémoire de nos aïeux et en l'honneur des anciens combattants et de notre porte-drapeau présents Victor GRISO.

Un repas républicain organisé par la municipalité en collaboration avec l'association de la pétanque clôturait cette célébration dans la salle des fêtes avec 70 convives ravis du menu et du service. Les anciens combattants sempesserrois d'Afrique du Nord invités par la municipalité dans notre salle décorée par l'association pour la circonstance aux couleurs nationales étaient particulièrement ravis de ce moment et des instants affectifs échangés au cours de cette journée. Merci aux bénévoles de la pétanque pour la réussite de ce moment intergénérationnel.



LA MISE EN SECURISATION DE L'ENTREE DE L'ECOLE ET DE LA RD 284



Comme annoncé dans notre précédent numéro, après le choix des entreprises le 25/10/22 et la signature des contrats le 24/11/22, les travaux de mise en valeur de notre village commencent enfin en mars 2023, après une étude de sol obligatoire et complémentaire qui a chamboulé le planning prévu.

En effet, cette étude de sol (forage) a fait émerger deux problématiques. :

- Présence d'un remblai en contrebas de l'école (côté sud) ainsi que sous une partie du parking de l'arrêt de bus.



Après études de différentes options et avec l'accord du conseil municipal, la commission a décidé en avril de :

- Laisser la voirie telle que prévue sur les plans et d'effectuer une purge des matériaux impropres présents sur le terrain en dessous de l'école, afin de créer une structure de voirie pérenne (enlèvement des gravas enterrés qui n'était pas prévu dans le marché)
- Soustraire du marché la réalisation du mur du parking et confier sa réalisation à un maçon extérieur au projet. C'est l'entreprise de Manuel FINS d'Astaffort qui est intervenue sur cet ouvrage.



En parallèle à cela et afin de ne pas perdre trop de temps sur le planning prévu, le remplacement de la canalisation du réseau d'eau potable ainsi que l'installation d'une borne incendie ont été réalisés par le SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable)



... et les arbres devant l'école ont été abattus par l'entreprise SUD OUEST PAYSAGE en charge du lot « espace vert ».

Suite à la disparition des résineux et afin de préserver le paysage, le poteau électrique alimentant le terrain de pétanque a été supprimé. Le réseau électrique a été enfoui par l'entreprise STPAG secondé par Michaël OUSTRAIN pour le câblage.



Le 09/05/23 STPAG met le premier coup de pelle pour la création de la nouvelle voie et du nouveau parking en contrebas de l'école.



Dixit l'équipe enseignante, la création de cette nouvelle voie a éveillé la curiosité des enfants de l'école qui ont pu observer et surveiller son évolution. Cela a servi de support pour une activité chez les maternelles.



C'est sous une chaleur de plomb que Mr FINS, effectue également en mai la réfection du mur sur le parking de l'abri de bus.



En même temps, le bureau d'étude en collaboration avec l'équipe municipale prend contact avec le gérant des silos et les services départementaux afin d'organiser la mise en œuvre des travaux sur la départementale et la sécurité des riverains.



Il a également été nécessaire de mettre en place une gestion des flux durant les différentes phases du chantier, à savoir l'organisation du stationnement des bus scolaires ainsi que les véhicules des parents et des intervenants scolaires pour l'accès à l'école.

De plus, un arrêté temporaire portant sur la réglementation de la circulation sur la route départementale D284 a dû être pris afin que les travaux se fassent dans les meilleures conditions de sécurité pour tous.



Tous ces changements momentanés (sens de circulation, déplacement de parking...) ont dans l'ensemble bien été suivis par les usagers.

Après avoir sécurisé et détourné l'accès à l'école par la nouvelle voie, le mur de soutènement du terrain de pétanque a été refait. Un sablage a également été effectué sur l'ensemble du linéaire de ce mur.



Les travaux sur la voie départementale pouvaient également commencer avec le décapage des bas-côtés, la pose des bordures, le tracé et la création des plateaux ralentisseurs réglementaires pour s'achever enfin au mois de juin avec la réalisation des enrobés sur la route départementale et au mois de juillet la réalisation d'un bicouche simple sur la voie nouvelle.





Durant ces différents travaux, les intempéries ont révélé plusieurs problèmes de ruissellements superficiels d'eaux pluviales de la route départementale sur la voie d'accès à la cantine mais également d'écoulement des eaux pluviales de l'école sur le talus en contrebas en provoquant des coulées de boues sur la nouvelle voie.



Afin de remédier à cela, le maire a contacté la communauté des communes en charge des bâtiments scolaires pour traiter le problème des ruissellements. Une solution technique a été définie par cette dernière ordonnant la pose de bordures, de caniveaux et la mise en place d'un avaloir connecté au réseau de collecte des eaux pluviales. Ces travaux ont été pris en charge par la communauté des communes ainsi que le revêtement asphalté du chemin d'accès à la cuisine et à la porte de secours de la cantine scolaire.



Concernant l'écoulement des eaux pluviales sur le talus, il a été convenu lors d'une réunion de chantier de réaliser un nouveau réseau pour évacuer ces eaux en contrebas de la nouvelle voie. Ces derniers travaux non prévus au projet sont venus en surcoût.

C'est à partir de juin et durant l'été que l'entreprise SUD OUEST PAYSAGE est intervenue pour le volet paysager, à savoir la réalisation des différents massifs, le nettoyage de l'alignement des pieds de vignes en limite de propriété sur la descente de la mairie, le bâchage du talus en contre bas de l'école, la pose de voliges métalliques, la pose du terre/pierre sur les trottoirs et la pose des palissades grillagées aux abords de l'école. En septembre, les travaux reprennent après une pause estivale.



Les marches en pierres pour la réalisation de l'escaliers sur le parking de l'abri bus sont enfin arrivées. L'entreprise STPAG peut maintenant le réaliser. Il est à noter que ce dernier répond aux réglementations PMR (bandes striées sur la longueur des marches et main courante).

Dans la lancée, le maître d'œuvre nous a proposé une série de végétaux sur catalogue afin que l'entreprise SO Paysage puisse procéder à la commande pour des plantations prévues en automne.

Cette proposition comporte des rampants pour les talus (Cotoneaster et Lonicera japonica acuminata), des grimpants (rosiers et jasmins), des vivaces pour massif de pied de mur (Alcea rosea, Erysimum cheiri, Geranium sanguineum...), des arbustes pour massif (Pittosporum tobira, rosiers rampants...) et des arbres (Cercis siliquastrum, Amelanchier canadensis...).



Les pluies abondantes de cette fin d'année en ont décidé autrement, les plantations devraient être réalisées début janvier.

Le projet mené à son terme, une vingtaine de réunions, sans compter les multiples échanges téléphoniques, auront été nécessaires pour un bon suivi, mais également pour différents réajustements paysagers et financiers tout en respectant au plus près l'enveloppe de départ.



LA PLACE DE LA MAIRIE SE REFAIT UNE BEAUTE

Le maire après consultation du CDL (conseiller auprès des décideurs locaux du service des finances publiques) a proposé au conseil municipal le réaménagement de la place Seigneur de Monlezun qui commençait sérieusement à se dégrader. Dans la continuité des travaux et profitant de la présence de l'entreprise STPAG, indépendamment du projet sécurisation, la remise à neuf prévue l'an prochain a donc aussi été réalisée.



LE LAVOIR SE COUVRE



Le lavoir offre à nouveau une halte charmante sur le chemin de Casse. Dégagé lors d'une précédente journée citoyenne, il a été reconstruit. En 10 jours au début du printemps, l'entreprise locale TUO a refait la toiture à l'ancienne, du bel ouvrage, mené à bien par ces compagnons charpentiers de père en fils. Pour l'aspect général, ils se sont inspirés de quelques souvenirs recueillis auprès des anciens et de ce qui s'est fait aux alentours.

Ce chantier était compris dans l'enveloppe budgétée pour la fresque murale, le mobilier urbain et la préservation du patrimoine. L'ensemble de l'opération, d'un montant de 44 000 €, a été subventionnée à hauteur de 76 % par l'Etat, la région Occitanie et la communauté de communes de la Lomagne gersoise, sachant que le reste à charge obligatoire pour la commune est au minimum de 20 %.

A la faveur de la journée citoyenne, la végétation environnante a été nettoyée et embellie, tandis que la structure en bois et la charpente ont été traitées à la lasure. Quelques jours plus tard, trois de nos élus ont fini le travail à coups de pinceau. Avec son bassin alimenté par une source, notre lavoir « à la gasconne » a belle allure et agrément le paysage.



UN NOUVEAU TOT POUR LA GRANGE



Suite à l'acquisition en 2020 de la grange mitoyenne à la salle des fêtes, il est apparu que la toiture nécessitait une réfection urgente. Le chantier a été confié à l'entreprise BELLON Daniel de Pergain Taillac qui l'a mené à bien en 3 semaines environ



courant juin. Le chéneau a également été refait, une grue a été nécessaire pour l'exécution des travaux. En attendant de connaître l'utilisation future du bâtiment, notre perdrix rouge est bien contente d'avoir un abri pour l'hiver !

LANCEMENT DU PLAN ADRESSAGE

Des noms de voies et des numéros dans notre campagne...



Suite à la publication du décret N°2023-767 du 11 Août 2023, l'adressage dans notre campagne devient obligatoire.



La réalisation de l'adressage a pour objectif la définition d'adresses normées pour l'ensemble des voies et des bâtis de la commune. Il s'agit d'éléments essentiels pour le bon fonctionnement de nombreux services, qui concernent les citoyens (secours, livraison

courrier/colis, prestations à domicile...), les entreprises (fournisseurs d'énergie, services GPS...) ou les collectivités (recensement, gestion des déchets, de l'eau et de l'assainissement, collecte de taxes).

De plus, cet adressage constitue un prérequis obligatoire pour le déploiement de la fibre optique, en permettant notamment la localisation de 100 % des foyers ou locaux professionnels.

Afin de réaliser cette mise en œuvre, une commission a été créée au sein du conseil municipal.

Les membres de la commission ont réalisé un inventaire des différentes voies présentes sur le territoire communal afin d'identifier toutes les habitations, même inhabitées, existantes sur la commune.

Une fois identifiée, chaque voie est caractérisée par un type et un nom. Les chemins communaux, voies communales, départementales et nationales situés sur le territoire de la commune et desservant des locaux d'habitation ou professionnels doivent être nommés.

Pour poursuivre la mise en place de cet adressage et avoir une ligne de conduite dans son travail, la commission a défini des règles de bonnes pratiques (point de départ de chaque voies, numérotation métrique ou continue...) permettant d'attribuer les noms aux différentes routes et chemins de la commune ainsi que les numéros de chaque habitation.

Une fois l'adressage finalisé par la commission communale, il fera l'objet d'une présentation en conseil municipal afin d'être approuvé et validé.

Après quoi, ces adresses seront enregistrées dans une base de données qui est constituée par un partenariat comprenant l'IGN, le Groupe la Poste, OpenStreetMap et la mission Etalab des services du Premier Ministre.

La commission souhaite proposer une rencontre avec l'ensemble des administrés afin de soulever et résoudre d'éventuels problèmes avant de procéder à la commande définitive de tous les panneaux et numéros et de remettre une attestation de changement d'adresse.

Suite à ça, **chacun sera dans l'obligation** d'entreprendre les démarches de mise à jour de son adresse auprès des services public ou privé concernés (banque, assurance, opérateur téléphonique...) sans quoi votre courrier fera l'objet d'un retour à l'expéditeur.

Il est à noter que **ce décret entre en vigueur pour notre commune le 1^{er} juin 2024.**

RETOUR SUR LES FESTIVITES 2023

L'ASL



Séjour rando dans le Berry du
31 mai au 4 juin 2023



Séjour rando
dans massif du
Sidobre du 8 au
10 septembre
2023



La Pétanque



**Repas annuel du club
le 29/07/2023**



Les Aînés



Belote à Gimbrède le 07/02/2023



**Spectacle Les Bodin's
au Zénith de
Toulouse le
04/03/2023**



Repas Aligot à Sempesserre le 25/03/2023



**Repas d'automne à
Gimbrède le 21/10/2023**



L'USS

La sardinade le 22 Juillet

Cette année encore, réussite et convivialité étaient à l'ordre du jour ce samedi 22 juillet pour cette sardinade 2023, en effet presque 300 convives s'étaient retrouvés sur le terrain de basket. A cette occasion, M. le maire Philippe BLANCQUART accompagné par le conseiller départemental Dominique GONELLA avaient honoré l'USS par la remise d'un trophée au capitaine Cédric DESPRAT pour leur parcours sans faute (14 victoires sur 14 matchs) lors de la dernière saison et par conséquent arrivant en tête du championnat pour la 2ème année consécutive. Le conseiller a par ailleurs annoncé son soutien financier auprès du club par une subvention du CD32. Le bureau en a profité également pour remercier chaleureusement les joueurs et les bénévoles pour leur implication au sein du club pour cette sardinade ainsi que tout le long de la saison.

Quelques jours auparavant, lors de l'assemblée générale, la présidente Anne-Laure MAGNE a passé la main aux nouveaux co-présidents Cyril MARTINELLI et Jean-Marie FUCHS. Pour ces nombreuses années passées au sein de l'USS (8 ans en tant que secrétaire et 7 ans en tant que présidente), Philippe BLANCQUART, au nom de l'ensemble du conseil municipal lui a remis la médaille de la commune.



**Une partie de l'équipe
des bénévoles**

L'APE

Kermesse de l'école 24/06/2023



Soirée Halloween le 18/11/2023



Le Volcelest

Repas du 14 juillet



NOS ASSOCIATIONS...

ET LEUR CALENDRIER 2024

Les Aînés Ruraux de Sempesserre

Président : M Maurice VERGNES

vergnes.therese@orange.fr

☎ 05 62 68 82 47

CLUB DES AÎNÉS RURAUX
32700 SEMPESSERRE

- Vendredi 19 janvier à 13h30 : Assemblée générale à Gimbrède suivi d'un goûter
- Samedi 24 février à 14h00 : Petit loto à Sempesserre
- Samedi 6 avril à 12h00 : Aligot à Sempesserre avec animation
- Samedi 25 mai à 14h00 : Petit loto à Sempesserre
- Samedi 1^{er} juin au lundi 3 : Voyage au Puy du Fou
- Samedi 8 juin à 09h00 : Marche inter club à Sempesserre
- Samedi 9 septembre à 09h00 : Journée Pro confort avec repas
- Samedi 12 octobre à 12h00 : Repas d'automne à Gimbrède avec animation
- Samedi 23 novembre à 14h00 : Petit loto à Sempesserre
- Samedi 14 décembre à 13h30 : Goûter de Noël à Sempesserre

Et tous les premiers mardis de chaque mois : Belote à Gimbrède à 14h00

Société de Chasse « La Saint Hubert »

Président : Mr Bernard BARBELANNE

☎ 05 62 68 92 43



Calendrier en cours de définition

Ouverture de la chasse de septembre à février

Union Sportive Sempesserroise

Co Présidents : Cyril MARTINELLI et Jean-Marie FUCHS

martinelli.cyril@orange.fr

☎ 06.15.39.92.99



Fin Juin/début Juillet : Assemblée Générale de l'association

Le 20 Juillet : Sardinade

Calendrier des Matches de championnat en page 30

Entraînement de la section loisir tous les vendredis de 19h00 à 20h15 au gymnase à Astaffort

Entraînement des séniors tous les vendredis de 20h30 à 22h00 au gymnase à Astaffort

Section Pétanque Sempesserroise

Président : Mr Jean Pierre GOBBATO

☎ 05 62 68 86 61

27 Juillet : Repas de la Pétanque

Parties de pétanque tous les vendredis soir et samedis après-midi dès que le temps le permet

Association des Parents d'Elèves

Présidente : Mme Gwenaëlle BETTIN

gwen_32@hotmail.fr

☎ 06 70 44 95 49



Mai : Floralies

Juin : Fête de l'école

Fin octobre : Soirée Halloween

Décembre : Loto

Le Volcelest de Gascogne

Co Présidents : M Mickaël OUSTRAIN & M Julien GARBINO

oustrain.michael@orange.fr & jgarbino@hotmail.fr

☎ 06 85 84 43 52 & ☎ 06 30 56 48 12



Calendrier en cours de définition

Les Amis de la Chapelle de Las Martres

Président : M Didier DELPUECH

assochapelle.lasmartres@gmail.com

☎ 06 03 09 06 56



Les Amis de la Chapelle de Las Martres

- Vendredi 26 janvier à 10h00 conférence de J. SIRAT ayant pour thème " errance sud-américaine" pour les enfants du RPI de Sempesserre
- Jeudi 01 février à 19h30 : Assemblée Générale
- Samedi 29 juin à 18h00 : Messe anticipée à la Chapelle de Las Martres
- Dimanche 30 juin à l'église St Pierre de Sempesserre un concert sera donné.
- Journées du patrimoine du samedi 21 septembre et dimanche 22 septembre, ouverture au public de la Chapelle et samedi 21 à partir de 18h00 "histoires et légendes de Las Martres, puis repas en commun suivi d'une conférence sur : "le ciel, la voie lactée"
- Dimanche 22 septembre à partir de 9h00 balade contée et rallye pédestre

Association Sports Loisirs (A.S.L.)

Président : M Christian Crispel

c.crispel@emeric.fr

☎ 06 86 30 14 32



L'Association « Avenir Sports Loisirs de Sempesserre », vient de clore ses activités 2023 par la traditionnelle randonnée des Crèches que nous organisons depuis plusieurs années, avec cette fois-ci un circuit en boucle entre Castet-Arrouy et Miradoux et un repas très convivial dans notre salle des fêtes.



Cette année a vu les effectifs de notre association dépasser les 100 adhérents, en l'occurrence 90 randonneurs et les 27 personnes du groupe « Pilates » que nous avons accueilli au sein de notre Association Avenir Sports Loisirs sur proposition du Maire, en lui donnant ainsi encore plus de sens, eu égard à sa vocation d'origine.

Durant l'année écoulée nous avons maintenu le rythme de nos randonnées dominicales en essayant d'élargir le périmètre géographique de notre canton. En ce qui concerne les sorties plus lointaines, nous avons découvert ou redécouvert la région de Najac et le Berry. L'automne venu nous étions dans le Sidobre et pour terminer l'année, autour du lac du Salagou.

Comme vous le retrouverez dans le programme ci-dessous, nous maintiendrons au minimum cette cadence en 2024. Le nombre croissant de nos adhérents est un encouragement très fort à poursuivre dans cette direction, et je tiens à remercier pour cette réussite l'ensemble du bureau : Catherine ROMERO, Marie-Christine RIVIERE, Gaston FAVE, Florence TRUCHELUT et Martine LACAPERE.

Bonnes fêtes, le Président, Christian CRISPEL

ASL - ASSOCIATION SPORTS LOISIRS SEMPESSERRE 2024 - Programme des sorties mensuelles

Dimanche 14 Janvier 2024

SEMPESSE – Randonnée suivie d'un apéritif au champagne pour fêter la nouvelle année.

Dimanche 18 février 2024

SAINT-ANTOINE – Randonnée de 9/10 km environ

Pour ceux qui le souhaitent : Déjeuner au restaurant La Coquille à St Antoine

Dimanche 17 mars 2024

ROQUEPINE – Randonnée de 10/12 km environ

Pour ceux qui le souhaitent : Déjeuner au restaurant de Caussens « Au Vieux Pressoir »

Dimanche 14 avril 2024

LA ROMIEU – Randonnée de 10/12 km environ

Pour ceux qui le souhaitent : Déjeuner au restaurant

Dimanche 12 mai 2024

SAINT-CLAR – Randonnée de 10/12 km environ

Pour ceux qui le souhaitent : Pique-nique sous la Halle de Saint-Clar

Dimanche ... Juin 2024

BERRAC – Balade Berracaise organisée par le Comité des Fêtes de Berrac

Samedi 30 juin 2024

SEMPESSE – Randonnée en fin d'après-midi suivie d'un apéritif et d'une auberge espagnole

Samedi 31 août 2024

SEMPESSE – Courte randonnée en fin d'après-midi suivie de l'assemblée générale de notre association et d'une auberge espagnole

Dimanche 15 septembre 2024

LECTOURE – Randonnée de 10/12 km environ

Pour ceux qui le souhaitent : Pique-nique dans la cour des Marronniers

Dimanche 6 Octobre 2024

GOULENS – Randonnée de 10/12 km environ

Pour ceux qui le souhaitent : Pique-nique si météo favorable

Dimanche Novembre 2024

GIMBREDE – Randonnée à l'occasion de la Foire aux Vins et Produits Régionaux

Dimanche 15 Décembre 2024

Balade des Crèches à l'occasion de la Ronde des Crèches

NB : Montant de la cotisation annuelle à l'association : 10 €

Montant de l'inscription aux randonnées pour les non-adhérents : 2 €

Des informations et précisions complémentaires sont communiquées par mail aux adhérents et sympathisants, 8/10 jours avant chaque sortie.

Contact :

Christian CRISPEL (Président ASL Sempesserre) – Tel : 06 86 30 14 32

Catherine Romero (Secrétaire ASL Sempesserre)

Email : aslsecretariat@sfr.fr – Tel : 06 13 58 03 00 (SMS de préférence)

ASL - ASSOCIATION SPORTS LOISIRS SEMPESSE
2024 - Programme des séjours « Randonnées »

AVRIL

LES CORBIERES – Duilhac-sous-Peyrepertuse (Aude)

Séjour du mardi 16 au vendredi 19 avril 2024 – Auberge du Vieux Moulin

AVRIL

LACROIX FALGARDE – (Haute Garonne)

Randonnée sur la journée du dimanche 28 avril 2024

JUIN

LES CAUSSES DU QUERCY – Saint Gély - Vers (Lot)

Séjour du mardi 4 au vendredi 7 juin 2024 – Domaine du Mas de Saboth

SEPTEMBRE

COLLIOURE – (Pyrénées Orientales)

Séjour du mardi 24 au vendredi 27 septembre 2024

OCTOBRE

MONTCUQ – (Lot)

Séjour du samedi 19 au dimanche 20 octobre 2024

NOVEMBRE

SOLOGNE – Lamotte Beuvron (Loir-et-Cher)

Séjour du mardi 12 au vendredi 15 novembre 2024 – Hôtel La Maison Tatin

Nécessité de prendre l'adhésion à l'ASL Sempeserre pour participer aux séjours

En fonction des hôtels retenus, il pourra être demandé de verser des arrhes pour valider l'inscription aux séjours.

Renseignements :

Christian CRISPEL (Président ASL Sempeserre) – Tel : 06 86 30 14 32

Catherine Romero (Secrétaire ASL Sempeserre)

Email : aslsecretariat@sfr.fr – Tel : 06 13 58 03 00 (SMS de préférence)

La section Pilates de l'ASL

Comme évoqué plus haut, à la rentrée, l'ASL a accueilli au sein de son club une section Pilates animée par Laura LAFARGUE.

Tous les lundis à 20h30 pendant 1 heure, dans la salle des fêtes, les 27 adhérentes peuvent pratiquer cette nouvelle activité physique qui a pour objectif de développer les muscles profonds, l'amélioration de la posture, l'équilibre musculaire et l'assouplissement articulaire et tout ceci dans la joie et la bonne humeur !



LE J7



Cette année encore le J7, buvette mobile et son chauffeur Sébastien ont animé notre village quelques mercredis de Mai à Septembre.

Sur la place du village, autour du puits, nous avons pu déguster bières et vins accompagnés de différents plats proposés par des « food trucks » qui ont accompagnés le J7.

Une nouvelle occasion de réunir les habitants de la commune et des alentours afin de partager un moment de détente et de convivialité.

VAGABONDAGE A VELO EN AMERIQUE DU SUD

Grâce à deux associations sempesserroises, Les Amis de la Chapelle de Las Martres présidée par Didier DELPUECH et l'Avenir Sports Loisirs présidée par Christian CRISPEL, Jacques SIRAT a présenté sa projection « Errance Sud-américaine » le 24 novembre, devant une soixantaine de spectateurs bien au chaud dans la salle des fêtes, et répondu à leurs nombreuses et pressantes questions.

Intrépide voyageur et conteur passionné, il a survolé ses trois dernières années de route entre Colombie, Venezuela, Chili, Bolivie, Paraguay, Argentine, Uruguay et Brésil. Cette partie du parcours, extrêmement perturbée par un confinement lié au Covid, a nécessité une nouvelle approche, en raison de contraintes parfois pesantes et d'interdictions compliquant son avancée. Il a partagé des paysages du désert d'Atacama à couper le souffle et témoigné des fortes rencontres et expériences vécues en chemin, au fil d'anecdotes prenantes, émouvantes ou joyeuses.

L'échange avec les écoliers de Sempesserre prévu ce jour-là n'ayant pu se réaliser, il a été reporté au 26 janvier dans la matinée. Ce sera la dernière apparition publique de Jacques SIRAT avant son prochain départ, sans doute vers le sud s'il arrive à passer, et sans retour fixé à l'avance, comme il en a l'habitude.

QUELQUES NOUVELLES DE L'USS

Après son titre de champion départemental l'année dernière, nouveau titre pour l'USS qui est devenue championne Pré Région ARMAGNAC BIGORRE 2022/2023

Une fierté pour notre commune !



Les champions 2022/2023 :

Florian RAMOS – Nicolas RODZAJEWSKI – Mathurin EVRARD – Julien LACAZE – Paul SAGNES – Michaël LAFAGNE – Jean-Marie FUCHS - Coach : Cyril MARTINELLI

Maxime THILLAC – Quentin GOBBATO – Stéphane RAFFANEL – Loïc DESPRAT – Simon PELLEGATTA – Cédric DESPRAT

Voici la nouvelle équipe pour cette saison 2023/2024 engagée en Championnat Pré Région



Jean-Marie FUCHS – Nicolas RODZAJEWSKI - Julien LACAZE - Florian RAMOS - Paul SAGNES –
Thibault LAPORTE

Fabien WEZEL - Cyril MARTINELLI – Loïc DESPRAT - Mickaël LAFAGNE – Quentin GOBBATO

Manque sur la photo : Stéphane RAFFANEL

Calendrier 2024

DATE	HORAIRE	EQUIPE1	EQUIPE2
13/01/2024	20h30	USS	Auch BC-3
27/01/2024	20h30	Avenir Castéra Réjaumont-2	USS
03/02/2024	20h30	USS	Ibos (65)
10/02/2023	20h30	Séméac 2 (65)	USS
02/03/2024	20h30	USS	BC Lourdais (65)
16/03/2023	20h30	AL Gondrinoise	USS
06/04/2023	20h30	USS	BU Causseois
27/04/2023	20h30	USS	AS Montaltaise-2
04/05/2023	20h30	Auch BC-3	USS

La section « Loisir » de l'USS



Une partie des « Sangliers »

A la rentrée, les enfants scolarisés à l'école n'ont pas pu bénéficier, comme les années précédentes, de l'activité basket proposée par l'USS depuis 5 ans faute d'éducateur fédéral mais une section « loisir » baptisée : « Les sangliers » a vu le jour à l'initiative d'un ancien joueur : Patrice GRISO. Une vingtaine de licenciés de tout âge et de tout « horizon sportif » ont le plaisir de s'entraîner tous les vendredis soir de 19h00 à 20h15 au Gymnase d'Astaffort dans la joie et la bonne humeur



LES COMMERCANTS ET ARTISANS SUR NOTRE COMMUNE

Laurent BLANCHARD eurllaurentblanchard@hotmail.fr	« Ligardes »	Carreleur - Mosaïste	06 01 23 20 89
Nathalie BOUNET & Marc MAZEL EARL du COLOME mazel@orange.fr	« Au Petit Couloumé »	Maraîchage	05 62 68 73 19
David CHAPLIN contact@davidchaplin.com	« Larruat »	Consultant en informatique	06 31 10 40 50
Sylvie CHAPLIN chaplinsylvie@gmail.com	« Larruat »	Psychothérapeute - Coach	06 88 08 60 01
Patrice GRISO patrice.griso@wanadoo.fr	« La Bourdasse »	Mécanique agricole	05 62 68 81 42
Alex ZAMBONINI alex.zambonini@orange.fr	« Pouton »	Fabrication charpentes métalliques	06 84 60 28 90
Maison NEELS charcuterie@maison-neels.fr	« Houresté »	Charcuterie traditionnelle	05 62 68 96 00
Mickaël OUSTRAIN L'envol Gascon oustrain.michael@orange.fr	« Tambouret »	Elevage et vente de gibiers	06 85 84 43 52
EARL SIGNETTI dominique.signetti@wanadoo.fr	« La Boubée 2 »	Vente directe à la ferme de légumes de saison	05 62 68 93 58 06 03 55 45 92
Clément RHODES	13 Route du Tumulus	Transport routier	06 79 20 74 61
Val de Gascogne	« Lamothe »	Coopérative agricole	05 62 68 89 69
Philippe GOBBATO GEA	« Gachot »	Entreprise travaux agricoles	06 09 97 52 82
EARL de CLARAC Jean-Marie NEELS jean-marie.neels@orange.fr	« Clarac »	Production colorant et pigment Bleu de Lecture	06 73 41 94 75
Baptiste URIZZI Gers Guêpes Frelons baptiste.urizzi@gmail.com	« Lagraulet»	Désinfection, désinsectisation, dératisation	06 69 34 17 96

AUTRES SERVICES

Marie-Hélène GOBBATO	« Tambouret »	Aide-ménagère indépendante	06 20 37 17 09
Elisabeth OGOR	« Bordeneuve »	Aide à la personne	06 72 59 80 89

INFOS PRATIQUES

NOTRE ECOLE



Directrice :

Mme Virginie DUPRE

Enseignantes :

TPS, PS, MS et GS (cycle 1)

- Mme Laura AULIE

CP, CE1, CE2 (cycle 2)

- Mme Virginie DUPRE

CM1, CM2 (cycle 3)

- Mme Myriam LOEW-PASQUET

Personnel :

Melle Elena DION (ATSEM en maternelle, garderie du matin et entretien des locaux)

Mme Sophie MAURIZIO (AESH)

Mme Mélissa SANTARAILLE (AESH)

Mme Odile DAVASSE (Garderie interclasse / soir, aide à la cantine et entretien des locaux)

Mme Michèle BACQUA (Cantinière)

Mme Laurence DESPRAT (entretien des locaux, garderie interclasse)

Effectif 2022-2023 : 51 enfants (20 en maternelle – 18 au CP-CE1-CE2 – 13 au CM1-CM2)

Répartition par commune: Castéra-Lectourois:15 - Sainte Mère: 11 - Sempesserre: 20 - Saint Avit Frandat : 2 et Saint Martin de Goyne: 2 – Lecture:1

Le rythme scolaire est de 4 jours semaines. La garderie est assurée les matins de 7h30 à 8h35 et les soirs de 16h15 à 18h15.

Un service de transport scolaire de la région Occitanie, est également mis au service des familles, au sein des 5 communes du RPI, pour acheminer les enfants à l'école de Sempesserre.

Chaque classe est équipée d'une bibliothèque et de moyens numériques. De nombreuses activités culturelles sont proposées : cinéma, théâtre, visites de musées, interventions d'artistes ainsi que des leçons de natation. L'infirmière scolaire vient régulièrement dans les classes pour aborder différents thèmes (alimentation saine, la bonne utilisation des écrans...)

Des journées d'accueil pour les futures rentrées sont prévues en mai et juin. Vous pouvez tout de même dès à présent prendre contact avec l'école (05 62 68 73 30) ou par mail : ce.0320294W@ac-toulouse.fr afin d'établir l'inscription de votre enfant.

Tout comme le règlement intérieur, vous pouvez retrouver les différents projets, activités et sorties dont bénéficient les enfants de l'école sur le site internet de notre village.

LA SALLE DES FÊTES



Tarifs en vigueur:

- 200 € pour les personnes de la commune (150€ de location + 50€ de charges)
- 400 € pour les personnes hors commune (350€ de location + 50€ de charges)
- 250 € pour les réunions de divers organismes
- la caution de ces locations est fixées à 1500 €

Le secrétariat de Mairie reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Le calendrier des réservations est consultable sur le site internet.

RAPPEL : les utilisateurs sont priés de se conformer au règlement intérieur de l'usage de cette salle. Qu'ils soient associatifs ou privés, **il leur appartient de balayer, nettoyer la salle et les sanitaires après usage. De couper le chauffage et d'éteindre les lumières. De stocker aux endroits prévus le mobilier.**



LA BIBLIOTHEQUE

Pour les amoureux de la lecture vous pouvez vous rendre à la mairie aux heures d'ouverture, des livres récents, historiques, policiers, intrigues historiques et autres vous attendent. Un dépôt de livres de la bibliothèque de prêt du département du Gers est également renouvelé plusieurs fois par an par le passage du bibliobus.

NOTRE SITE INTERNET, visité près de 74 000 fois !

En allant à l'adresse www.sempesserre.fr, chacun peut désormais trouver toutes les précisions utiles sur la municipalité comme sur l'école primaire, mais aussi sur les services de la communauté de communes de la Lomagne gersoise ou encore les possibilités d'hébergement pour les visiteurs et hôtes de passage. Y figurent aussi en bonne place les événements et festivités à venir ainsi que les nombreuses et heureuses initiatives des associations sempesserroises.

Alors rendez-vous sur notre site pour vous faciliter la vie et ne rien rater de ce qui fait le charme et l'agrément de notre village.



MESSES

Les horaires des messes sont indiqués pour toutes les églises du secteur dans le journal de la paroisse intitulé « Nouvelles de nos chemins ».

Pour tous renseignements : **-M. l'Abbé Charles Sawadago**

Presbytère de Lectoure 30, rue Nationale

☎ 05 62 68 83 83.

courriel : paroisselectoure@wanadoo.fr

Un office est maintenu, chaque année, en juillet à la chapelle de Las Martres de Sempesserre.



Site paroissial: <http://paroisse.lectoure.free.fr>

Radio présence : 89.6

Diocèse d'Auch : <http://catholique-auch.ccf.fr>

DECHETERIE



Site internet : www.syndicats-lectoure.com

Lectoure	Lundi – Mercredi – Jeudi – Vendredi – Samedi	9h-12h30 – 13h30-17h
Fleurance	Lundi – Mardi – Mercredi – Vendredi – Samedi	9h-12h30 – 13h30-17h
Miradoux	Mardi – Jeudi – Samedi	9h-12h30
	Vendredi	14h-17h
Saint-Clar	Mardi – Mercredi – Jeudi – Samedi	14h-17h
	Vendredi	9h-12h30

Les bons comportements !!!

Bravo à ceux qui prennent soin de respecter les espaces publics, fût-il celui des poubelles ! Ils suivent les consignes de tri et d’emballages et prennent garde à ne rien laisser en dehors des conteneurs.

Ceux qui ne le font pas s’exposent à des mises en demeure de la municipalité, mais aussi à une amende, qui peut grimper jusqu’à 1500 euros en cas de dépôt sauvage... même dans l’espace des poubelles. Ils se rendront compte qu’ils sont aisément identifiables.



Merci à chacun de veiller, d’autre part, à ne pas jeter dans les toilettes des lingettes et autres matières qui ne se dégradent pas ou pas assez vite dans l’eau et qui finissent par boucher les filtres et bloquer le fonctionnement de la station d’épuration.

LE SIDEL, met en place la Tarification Incitative.

LE CONSTAT



Notre poubelle noire contient encore trop de déchets recyclables et compostables.

Composition de la poubelle noire d'un habitant du SIDEL en 2022.



LES DÉCHETS DE LA POUBELLE NOIRE SONT DIRECTEMENT ENFOUIS AU CENTRE D'ENFOUISSEMENT DE PAVIE.

NOS OBJECTIFS



Le SIDEL modernise son service de collecte des déchets et met en place une tarification incitative pour :

3 OBJECTIFS



- Diminuer la quantité d'ordures ménagères
- Maîtriser les coûts du service
- Moderniser le service de collecte

LA TARIFICATION INCITATIVE

Au revoir la TEOM, bonjour la REOMI

AUJOURD'HUI



Actuellement, le service public de collecte des déchets ménagers est financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) qui est calculée sur la valeur locative du logement. Elle apparaît dans la taxe foncière.



Calculée sur la valeur locative du logement

(TAXE FONCIÈRE)

En tarification incitative, le financement du service évolue et prend en compte la quantité d'ordures ménagères produite par chaque foyer.

La TEOM sera **SUPPRIMÉE** et **REPLACÉE** par la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative (REOMI).

A HORIZON 2026



1 part fixe : abonnement

1 part variable

ACCÈS AU SERVICE

- Collecte des déchets ménagers
- Traitement des déchets ménagers
- Déchèteries



Forfait annuel de dépôts d'ordures ménagères

Nombre de dépôts au delà du forfait

LA COLLECTE EN POINT DE TRI

Un même système de collecte sur tout le territoire



ORDURES MÉNAGÈRES

- Ouverture avec un badge
- Accessibles 7j/7
- Dépôt de 30 litres maximum dans des sacs fermés



TOUS LES EMBALLAGES EN VERRE

- Accessibles 7j/7
- En libre accès, sans badge
- Dépôt en vrac sans sac de 7h à 22h.



TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS RECYCLABLES

- Accessibles 7j/7
- En libre accès, sans badge
- Dépôt en vrac sans sac



UN BADGE POUR DÉVERROUILLER LA COLONNE D'ORDURES MÉNAGÈRES



Le badge déverrouille uniquement la colonne à ordures ménagères et comptabilise le nombre d'ouvertures pour chaque foyer.



2 badges par foyer et application sur smartphone.



Le badge fonctionnera sur tous les points de tri du territoire du SIDEL.

LE TRI DES BIODÉCHETS

À partir du 1er Janvier 2024, nous avons l'obligation de trier nos biodéchets.

Le SIDEL vous accompagne :

Vous avez un jardin ?



Je réserve mon kit à 10€ sur : www.syndicats-lectoure.com.

Vous n'avez pas de jardin ?



Je m'inscris sur une aire existante, ou j'initie un projet dans ma commune en contactant le SIDEL au 05.62.68.71.44.

Un doute ? Une question ?

Contactez nous au 05.62.68.71.44 ou sur contact@syndicats-lectoure.com

Pour s'inscrire à notre newsletter, rendez-vous sur www.syndicats-lectoure.com.



NE BRÛLONS PLUS

NOS DÉCHETS VERTS à L'AIR LIBRE !

QU'EST CE QU'UN DÉCHET VERT ?

Ce sont les feuilles mortes, les tontes de pelouses, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage ou de débroussaillage, les déchets d'entretien de massifs, etc.

L'entretien du jardin génère environ **160 kg de déchets verts** par personne et par an. 9% des foyers les brûlent à l'air libre, ce qui représente près d'un million de tonnes de déchets verts brûlés chaque année en France. (Source: ADEME)

POURQUOI CETTE INTERDICTION ?

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit, en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental. Cette interdiction est rappelée dans la circulaire du 18 novembre 2011.

Au-delà des éventuels troubles du voisinage (nuisances olfactives, fumées...) ou des risques d'incendies, le brûlage à l'air libre des déchets verts émet de nombreux polluants toxiques pour l'homme et l'environnement et notamment des particules en suspension.

La combustion à l'air libre des déchets verts pollue d'autant plus que les végétaux sont humides.

La toxicité des polluants émis est augmentée lorsque ces déchets verts sont brûlés avec d'autres déchets comme le plastique ou les bois traités.

À QUI S'ADRESSE CETTE INTERDICTION ?

Tout producteur de déchets verts est concerné :
particuliers, entreprises, exploitants agricoles et forestiers, collectivités territoriales...

En cas de non-respect, une contravention de **450€** peut-être appliquée.

(art. L751-13 du code pénal)

QUELLES EXCEPTIONS À CETTE INTERDICTION ?

Des dérogations peuvent être accordées par le préfet de département dans certaines conditions.

Ces dérogations sont suspendues en cas d'épisode de pollution et refusées à tout particulier vivant sur les zones couvertes par un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA).

LES SOLUTIONS

Le broyage des végétaux (y compris issus de la tonte des pelouses) peut servir de paillage des parterres, empêchant ainsi la pousse de mauvaises herbes et permettant de conserver l'humidité des sols.

Pratiquement tous les déchets organiques peuvent être déposés dans des **composteurs individuels** (déchets de jardin, épluchures de fruits et légumes et restes de repas). Certaines collectivités proposent des aides à l'achat d'un composteur. Renseignez-vous auprès de votre mairie.

Les déchets verts peuvent également être collectés dans les **530 déchetteries, plate-formes de compostages ou unités de méthanisation** de la région Occitanie. Ils seront valorisés dans des conditions respectant l'environnement.

Il est également possible de limiter la production de déchets verts en ayant recours à des pratiques d'entretien des espaces verts adaptées : choix des espèces végétales, adaptation du calendrier des tontes et des élagages, etc.

LE SAVIEZ-VOUS ?

En France, **48000 décès prématurés** par an sont attribués à la pollution de l'air, dont plus de **2 800 en Occitanie** (Source : Santé publique France, 2016)

Le brûlage de **50 kg** de déchets verts produit autant de particules que :

13 000KM parcourus par un véhicule diesel récent ;

3 SEMAINES de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière bois performante ;

14 000KM parcourus un véhicule essence récent ;

3 JOURS de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière bois peu performante, type foyer ouvert.



Pour en savoir plus
Direction Régionale de l'Environnement
de l'Aménagement et du Logement
Occitanie

www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr



Atmo Occitanie
www.atmo-occitanie.org



Agence Régionale de Santé
www.ars.occitanie.fr



ADEME EN Occitanie
www.occitanie.ademe.fr



Ensemble pour une meilleure qualité de l'air

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Occitanie

BOUE SUR LA CHAUSSEE : DANGER !



Les dangers...

La présence de boue sur la chaussée la rend glissante et fait courir un risque aux usagers de la route, en particulier aux deux roues.

Rappel : Les sanctions encourues

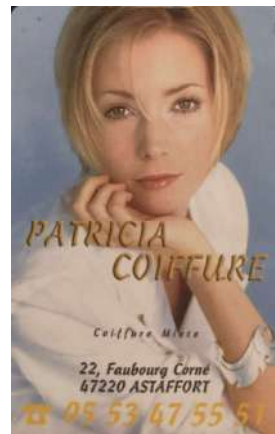
En application du code de la voirie routière (article R116-2) toute personne qui dépose sur la voie publique des substances susceptibles de nuire à la sécurité publique peut être condamnée à divers titres.

En l'absence d'accident, le code de la voirie routière prévoit une amende pour contravention de 5ème classe prévue par l'article R 610-3 du code pénal. L'amende est de 1500 euros au plus, et peut être portée à 3000 euros en cas de récidive.

En cas d'accident, le responsable du dépôt de boue peut être condamné à titre civil ou pénal :

- S'agissant d'une action civile, le responsable sera condamné à réparer le préjudice en versant des dommages et intérêts à l'utilisateur victime de cette boue (article 1382 et suivants du code civil)
- S'agissant d'une action pénale, le responsable sera condamné sur la base du code pénal en fonction de la gravité (décès, blessures, incapacité de travail...). Les peines pourront se composer de peines d'emprisonnement (article 221-6 du code pénal).

FAISONS-LEUR LA PUB...



BRICO.m Commerce de proximité implanté depuis 1976
Tout pour votre maison

Du Lundi au Vendredi : 9:00 - 12:00 / 14:00 - 19:00
Samedi : 9:00 - 12:00 / 14:00 - 18:00

Face Intermarché - Chemin des Rondes 47220 ASTAFFORT

05.53.87.16.24 mag.bricom@gmail.com www.brico-m.fr



Pour plus d'informations, contactez-nous au

05.81.68.10.69

Par mail louspoulissous@gmail.com

ou facebook : M.A.M Lous Poulissous



Baptiste URIZZI au 06 69 34 17 96.

Eurl GRISO
 Matériel Agricole
 06 73 32 49 58

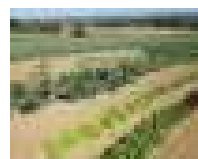
 32700 SEMPESSERRE



EARL SIGNETTI

Laboubée 2

32700 SEMPESSERRE



Nathalie et Marc MAZEL
EARL du Couloumé
 Couloumé du Haut

32700 SEMPESSERRE



L'envol Gascon
Michaël OUSTRAIN
 Tambouret

32700 SEMPESSERRE



Aide a la personne
 06.72.59.80.89

Menage Courses Repas
Promenade -----

Disponible la semaine et
certain week end

Mme Elisabeth OGOR
 « Bordeneuve »

32700 SEMPESSERRE

AMIS SEMPESSERROIS

Les membres du conseil municipal se joignent à nous pour vous présenter leurs meilleurs vœux et, pour marquer la nouvelle année, vous invitent le



Nous espérons pouvoir vous retrouver toujours aussi nombreux, accompagnés de vos amis et de vos proches aux différentes manifestations proposées tout au long de l'année par nos dynamiques associations.

**L'équipe de rédaction
Anne-Laure, Christelle, Florent**